



## Les raisons pour se faire virer

Par **stony**, le **10/02/2012** à **13:02**

Bonjour,

Je suis locataire d'un studio. Je fais venir mon copain chez moi et plusieurs voisins se sont plaint de son comportement. Je vais être convoqué et je souhaite savoir s'il est possible qu'on me vire de mon studio. Apparemment il aurait "mal parlé" à une voisine et toqué chez une autre tard le soir pour demander du feu?

Par **amajuris**, le **10/02/2012** à **13:25**

bjr,  
convoqué par qui ?  
il sera difficile de vous virer en cours de bail.  
mais vous risquez que le bail ne soit pas renouvelé.  
et vous, que pensez-vous du comportement de votre copain ?  
CDT

Par **stony**, le **10/02/2012** à **16:14**

je suis dans une résidence qui accueil des étudiants en filière artistiques doc relevant du crous mais également de la ville. Je suis donc convoqué par la directrice de la résidence. Au sujet de son comportement à chaque fois qu'on croise des voisins nous sommes eux et nous aimable, aucun soucis. On m'a dit que j'aurais un avertissement je souhaiterais savoir quelles

peuvent être les conséquences d'un avertissement? Et est-ce que celui-ci a une valeur juridique?

Cordialement